



**BUDGET PRINCIPAL -
 DECISION
 MODIFICATIVE N° 1**

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 mai 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf mai à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 13 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI

Présents : 29

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme BOUCHÉ, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M. PADUANO

Représentés(es) : 4

M. BLANC par M. MARECHAL
 M. AUZAS par M. SAEZ
 Mme GITTON par Mme BOUCLET
 Mme ROCHE par Mme DESFONDS-FARJON

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	29	33	25	0	8

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finances 2025, l'article 186 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 instaurant le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales dit DILICO,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2025

Vu la délibération n° DEL_2025_58 du 31 mars 2025 relative à l'adoption du Budget Primitif du Budget Principal de la commune de Bollène,

Vu le courrier de la Préfecture de Vaucluse, reçu le 18 avril 2025, informant la commune de la mise en place du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) et du montant de la participation communale à ce dispositif à hauteur de la somme de 217 214 €,

Considérant que lors de la préparation budgétaire et du vote du Budget Primitif 2025, si la commune avait connaissance de la mise en place d'un tel dispositif, elle ne disposait pas de l'information relative au montant concerné et ne pouvait donc pas le prendre en compte lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour l'année 2025,

Considérant qu'en conséquence, il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires sur le Budget Principal 2025, visant à adapter les moyens aux besoins, ainsi qu'il suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Objet	Montant en €
Dépenses Réelles		
011	615221 – Entretien et réparations sur biens immobiliers	10 640,00
014	739218 – Autres prélèvements pour reversement de fiscalité entre collectivités	217 214,00
Dépenses d'ordre		
023	023 – Virement à la section d'investissement	-227 854,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00

Recettes de fonctionnement : néant

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Objet	Montant en €
Dépenses Réelles		
21	2116 – Cimetières	-10 640,00
21	2115-Terrains bâtis	185 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		174 360,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Objet	Montant en €
Recettes Réelles		
024	024 – Produits de cessions d'immobilisations	185 000,00
16	1641 – Emprunts et dettes assimilées	217 214,00
Recettes d'ordre		
021	021 - Virement de la section de fonctionnement	-227 854,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		174 360,00



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2025

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la décision modificative n° 1 du Budget Principal 2025 de la commune de Bollène, équilibrée par section, en dépenses et en recettes, aux conditions énoncées ci-dessus,
- de modifier le Budget Principal 2025 de la commune de Bollène comme précisé ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :

M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, M. MICHEL,
Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS

Pour(s) :

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M PADUANO, Mme ROCHE

DECIDE

- d'adopter la décision modificative n° 1 du Budget Principal 2025 de la commune de Bollène, équilibrée par section, en dépenses et en recettes, aux conditions énoncées ci-dessus,
- de modifier le Budget Principal 2025 de la commune de Bollène comme précisé ci-dessus.

Secrétaire de séance ,

Emilie **BLACHIER-BAIARDI**



Signé électroniquement par
: Anthony ZILIO
Date de signature : 23/05/2025
Qualité : Maire de Bollène

